

cette mesure est strictement réservé à trois classes d'immigrants britanniques, savoir: les enfants, les personnes choisies et les serviteurs et domestiques. Les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de dix-sept ans ne reçoivent d'autre aide que le prix de leur voyage au Canada jusqu'au lieu de leur destination. Les "immigrants choisis" peuvent recevoir un prêt remboursable sans intérêt, dont le montant ne peut excéder le coût de leur voyage en troisième classe depuis le port d'embarquement, au Royaume-Uni, jusqu'à la gare de leur destination au Canada. Quant aux serviteurs et domestiques, ils ont également droit à un prêt remboursable; toutefois, si une servante est restée pendant douze mois consécutifs dans une ferme canadienne et si, pendant ce temps, elle n'a négligé aucun des versements qu'elle doit faire en remboursement de ce prêt, elle aura droit alors à une prime de £6.

Les immigrants "choisis" peuvent être désignés soit par les sujets britanniques habitant déjà au Canada, soit par le gouvernement fédéral ou ses agents, soit enfin par tout gouvernement provincial ou ses agents.

Les prêts consentis aux célibataires des deux sexes sont remboursables par versements trimestriels, dans le cours de l'année qui suit le débarquement au Canada. Les prêts consentis aux hommes mariés sont remboursables par versements semestriels dans le cours des trois années qui suivent leur arrivée au Canada. Seules les personnes approuvées par les fonctionnaires du gouvernement de la Puissance et du gouvernement impérial ont droit à cette assistance, soit sous forme de prêt, soit sous forme d'allocation.

Afin de perfectionner le fonctionnement de la colonisation au Canada et de faciliter les débuts des nouveaux colons, le ministère de l'Immigration et de la Colonisation s'est assuré le concours de la Commission de la terre aux soldats. Les fonctions de cet organisme consistent à diriger les nouveaux venus vers les terres qui leur conviennent le mieux, et de les protéger contre toute exploitation dans l'achat de leur ferme. Dans chaque district de colonisation il existe un bureau consultatif, composé d'agriculteurs et de financiers ou banquiers, qui a pour mission de donner son opinion sur la terre offerte en vente et l'équité du prix d'achat. On encourage particulièrement le groupement dans un même lieu de plusieurs familles unies par des liens de parenté ou d'amitié.

Plus récemment, le gouvernement britannique s'est résolu à aider certaines familles du Royaume-Uni à s'établir sur des fermes au Canada, indépendamment du prêt dont il est parlé ci-dessus. A cet effet, il leur consent une avance, dont le maximum est £300 par famille, remboursable en vingt-cinq ans, avec intérêt à 5 p.c. par an. Ces familles doivent avoir été choisies et leur choix approuvé tant par les autorités britanniques que canadiennes; de plus, elles doivent avoir démontré leur savoir-faire dans l'exploitation d'une ferme. Ces colons sont établis, sous la direction de la Division des Terres, sur des fermes que possède le gouvernement ou qui sont achetées à leur intention. Le paiement du prix d'achat de la ferme s'opère en 25 ans, avec intérêt à cinq p.c. par an.

Émigration partant du Canada.—Depuis quelques années on a constaté un mouvement sensible d'émigration se dirigeant du Canada aux Etats-Unis et ayant pris une importance alarmante. Les nouveaux règlements appliqués par le gouvernement des Etats-Unis aux immigrants européens, dont il restreint considérablement le nombre, ne s'appliquent pas aux Canadiens; c'est pourquoi ceux-ci manifestaient une tendance prononcée à entrer aux Etats-Unis pendant la période récente de prospérité industrielle dont a joui ce pays. Le gouvernement canadien